



ADAGE (Application Dédiee À la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle) - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DIFFERENTS APPELS A PROJETS CONCERNES PAR LA CAMPAGNE PACTE (PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS EN TERRITOIRE ÉDUCATIF) QUI SE DEROULE GLOBALEMENT DU LUNDI 30 MAI AU LUNDI 3 OCTOBRE 2022 EN LIEN AVEC LA [CIRCULAIRE ACADEMIQUE DAAC N°2022-096 DU 24 MAI 2022](#)

Appels à projets concernés	Période de dépôt des projets sur l'application ADAGE	Niveaux concernés	Dominantes artistiques et culturelles	Acronyme à faire apparaître obligatoirement avant le titre du projet (étape 2) de l'onglet « Monter son projet »	Elèves concernés	Aide accordée	par	Pièce(s) complémentaire(s) à envoyer à ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr	A télécharger
Ateliers artistiques	<p>Du lundi 30 mai 2022, 8 heures au vendredi 24 juin 2022, 18 heures</p> <p>Date limite pour le dépôt des avis des chefs d'établissement : vendredi 1^{er} juillet 2022, 18 heures</p>	Collèges Lycées UFA	<ul style="list-style-type: none"> Arts du cirque et de la rue Arts numériques Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués Bande dessinée Cinéma, audiovisuel Danse Design Gastronomie et arts du goût Musique Patrimoine et archéologie Photographie Théâtre, expression dramatique, marionnette Univers du livre, de la lecture et des écritures 	ART + <i>titre du projet</i>	Elèves volontaires (15 élèves minimum) d'un collège ou d'un lycée	40 HSE pour les enseignants (uniquement pour les collèges ; pour les lycées, les heures des enseignants sont financées sur la DHG de l'établissement) + Subvention maximale de 1 500 €	 ACADÉMIE DE STRASBOURG <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	<p>avant le 24 juin 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> RIB de l'établissement Fiche gestion CV de l'intervenant <p>Télécharger le document « pièces complémentaires »</p>	<p>Cahier des charges du dispositif</p> <p>En cas de renouvellement : Bilan financier et bilan pédagogique du projet antérieur</p>
Ateliers scientifiques et techniques		Collèges Lycées UFA	<ul style="list-style-type: none"> Culture scientifique, technique et industrielle Développement durable 	SCIEN + <i>titre du projet</i>	Elèves volontaires (15 élèves minimum) d'un collège ou d'un lycée	40 HSE pour les enseignants + Soutien financier de 500 € maximum	 ACADÉMIE DE STRASBOURG <small>Liberté Égalité Fraternité</small>	<p>avant le 24 juin 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> RIB de l'établissement Fiche gestion CV de l'intervenant <p>Télécharger le document « pièces complémentaires »</p>	<p>Cahier des charges du dispositif</p> <p>En cas de renouvellement : Bilan financier et bilan pédagogique du projet antérieur</p>

Appels à projets concernés	Période de dépôt des projets sur l'application ADAGE	Niveaux concernés	Dominantes artistiques et culturelles	Acronyme à faire apparaître obligatoirement avant le titre du projet (étape 2) de l'onglet « Monter son projet »	Elèves concernés	Aide accordée	par	Pièce(s) complémentaire(s) à envoyer à ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr	A télécharger
<p>Classes à projet artistique et culturel (classes à PAC)</p>	<p>Du lundi 30 mai 2022, 8 heures au vendredi 24 juin 2022, 18 heures</p> <p>Date limite pour le dépôt des avis des chefs d'établissement : vendredi 1^{er} juillet 2022, 18 heures</p>	<p>Lycées professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture • Arts du cirque et de la rue • Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués • Bande dessinée • Cinéma, audiovisuel • Danse • Design • Gastronomie et arts du goût • Musique • Photographie • Théâtre, expression dramatique, marionnette • Univers du livre, de la lecture et des écritures 	<p>PAC + <i>titre du projet</i></p>	<p>Elèves et apprentis d'une classe de lycée professionnel</p>	<p>Subvention maximale de 500 €</p>	 <p>ACADÉMIE DE STRASBOURG <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>avant le 24 juin 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • CV de l'intervenant <p>Télécharger le document « pièces complémentaires »</p>	<p>Cahier des charges du dispositif</p> <p>En cas de renouvellement : Bilan financier et bilan pédagogique du projet antérieur</p>
<p>Classes à projet d'éducation aux médias (classes à PEM)</p>		<p>Collèges Lycées UFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Média et information 	<p>PEM + <i>titre du projet</i></p>	<p>Elèves d'une classe de collège ou de lycée</p>	<p>Subvention maximale de 500 €</p>	 <p>ACADÉMIE DE STRASBOURG <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>avant le 24 juin 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • CV de l'intervenant <p>Télécharger le document « pièces complémentaires »</p>	<p>Cahier des charges du dispositif</p> <p>En cas de renouvellement : Bilan financier et bilan pédagogique du projet antérieur</p>

Appels à projets concernés	Période de dépôt des projets sur l'application ADAGE	Niveaux concernés	Dominantes artistiques et culturelles	Acronyme à faire apparaître obligatoirement avant le titre du projet (étape 2) de l'onglet « Monter son projet »	Elèves concernés	Aide accordée	par	Pièce(s) complémentaire(s) à envoyer à ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr	A télécharger
Gip-Acmisa Projet de classe	<p>Du lundi 30 mai 2022, 8 heures au lundi 3 octobre 2022, 18 heures</p> <p>Attention la campagne sera temporairement fermée du vendredi 24 juin 2022, 18 heures au vendredi 8 juillet 2022, 8 heures</p>	Ecoles maternelles Ecoles élémentaires Ecoles primaires Collèges Lycées UFA	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture • Arts du cirque et de la rue • Arts numériques • Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués • Bande dessinée • Cinéma, audiovisuel • Danse • Design • Gastronomie et arts du goût • Média et information • Musique • Patrimoine et archéologie • Photographie • Théâtre, expression dramatique, marionnette • Univers du livre, de la lecture et des écritures 	<p>ACMISA + <i>titre du projet</i></p>	<p>Une à deux classe(s) (ou groupe(s) institué(s)) d'un(e) même école/établissement scolaire</p>	Subvention de 1 000 euros maximum		<p>avant le 3 octobre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • RIB de l'établissement • Fiche gestion • CV de l'intervenant <p>Télécharger le document « pièces complémentaires »</p>	<p>Cahier des charges du dispositif</p> <p>Bilan financier et bilan pédagogique d'un projet antérieur</p>
Gip-Acmisa Projet fédérateur	<p>Date limite pour le dépôt des avis des inspecteurs de circonscription ou des chefs d'établissement : lundi 10 octobre 2022, 18 heures</p>	Ecoles maternelles Ecoles élémentaires Ecoles primaires Collèges Lycées UFA	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture • Arts du cirque et de la rue • Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués • Bande dessinée • Cinéma, audiovisuel • Danse • Design • Gastronomie et arts du goût • Musique • Photographie • Théâtre, expression dramatique, marionnette • Univers du livre, de la lecture et des écritures 	<p>FEDE + <i>titre du projet</i></p>	<p>Attention ce dispositif est porté par un lieu de diffusion professionnel (voir cahier des charges du dispositif)</p> <p>Pas moins de 4 classes et pas plus de 8 classes d'un(e) (ou plusieurs) école(s) et/ou établissement(s) scolaire(s)</p>	Subvention de 400 euros par classe dans la limite de 3 200 euros pour l'ensemble du projet		<p>avant le 3 octobre 2022, par la structure culturelle porteuse du projet</p> <p>Télécharger le document « de synthèse – projet fédérateur »</p>	<p>Cahier des charges du dispositif</p> <p>Bilan financier et bilan pédagogique d'un projet antérieur</p>

Appels à projets concernés	Période de dépôt des projets sur l'application ADAGE	Niveaux concernés	Dominantes artistiques et culturelles	Acronyme à faire apparaître obligatoirement avant le titre du projet (étape 2) de l'onglet « Monter son projet »	Elèves concernés	Aide accordée	par	Pièce(s) complémentaire(s) à envoyer à ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr	A télécharger	
Lire la ville (LLV)	<p>Du lundi 30 mai 2022, 8 heures au lundi 3 octobre 2022, 18 heures</p> <p>Attention la campagne sera temporairement fermée du vendredi 24 juin 2022, 18 heures au vendredi 8 juillet 2022, 8 heures</p>	Ecoles maternelles Ecoles élémentaires Ecoles primaires Collèges Lycées CFA	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture • Arts numériques • Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués • Cinéma, audiovisuel • Développement durable • Musique • Patrimoine et archéologie • Photographie • Théâtre, expression dramatique et marionnette • Univers du livre, de la lecture et des écritures 	LLV + <i>titre du projet</i>	Classes ou groupes d'élèves institués d'un(e) école(s)/établissement(s) scolaire(s)	Soutien financier moyen de 700 €		<p>avant le 3 octobre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • RIB de l'établissement • Fiche gestion • CV de l'intervenant <p>Télécharger le document « pièces complémentaires »</p>	<p>Cahier des charges du dispositif</p> <p>Bilan financier et bilan pédagogique d'un projet antérieur</p>	
Actions éducatives innovantes à caractère scientifique et technique (AEICST)	Date limite pour le dépôt des avis des inspecteurs de circonscription ou des chefs d'établissement : lundi 10 octobre 2022, 18 heures			<ul style="list-style-type: none"> • Culture scientifique, technique et industrielle • Développement durable 	AEICST + <i>titre du projet</i>	Une à plusieurs classes d'un(e) même école/établissement scolaire ou d'un groupe scolaire/réseau	Soutien financier maximum de 700 €		<p>avant le 3 octobre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • RIB de l'établissement • Fiche gestion • CV de l'intervenant <p>Télécharger le document « pièces complémentaires »</p>	<p>Cahier des charges du dispositif</p> <p>Bilan financier et bilan pédagogique d'un projet antérieur</p>
Classe d'initiation à l'architecture (CIA) en collège			Collèges	<ul style="list-style-type: none"> • Architecture • Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués 	CIA + <i>titre du projet</i>	La totalité des élèves d'un groupe classe d'un collège	Subvention maximale de 500 €.		<p>avant le 3 octobre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • RIB de l'établissement • Fiche gestion • CV de l'intervenant <p>Télécharger le document « pièces complémentaires »</p>	<p>Cahier des charges du dispositif</p> <p>Bilan financier et bilan pédagogique d'un projet antérieur</p>